Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 352
Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_018-DE

TRANSITION ENERGETIQUE

TECHNIQUE

DCC25-018

OBJET : OPERATION PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UN SYSTEME DE GTB (GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS) ET D'UN LOGICIEL DE SUPERVISION MUTUALISE AVEC LES COMMUNES DU TERRITOIRE - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur Thierry Restif, Vice-président en charge de la Transition énergétique, climatique et environnementale, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Par délibération du 25 mars 2025 (DCC25-037), le Conseil communautaire a approuvé **l'opération concernant** l'acquisition d'un **système de GTB** (Gestion Technique du Bâtiment) comprenant :

- L'achat d'un **logiciel commun de supervision** pour Roche aux Fées Communauté et les Communes du territoire ;
- Le recours à une **prestation** de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement du service à la passation de la consultation pour l'achat des automates ;
- Et l'achat **d'automates** pour les bâtiments communautaires : La Passerelle à Retiers, la Canopée à Janzé, Maison La Roche aux Fées à Essé et l'EIM de Janzé.

> *Pour rappel, le GTB est un système informatisé connecté à des capteurs et des automates permettant de contrôler à distance, grâce à un logiciel de supervision, plusieurs lots d'un bâtiment à usage tertiaire (Chauffage, ventilation, éclairage, fermeture).*

Dans le même temps, le Conseil avait validé un **plan de financement** fondé sur une **subvention de cofinancement** auprès des services de l'Etat dans le cadre de la **DSIL** à hauteur de **50% du coût total prévisionnel** de l'opération.

2. MODIFICATIONS APPORTEES A L'OPERATION

Le recours à une **prestation** de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage n'a finalement pas été retenu au vu du sourcing effectué auprès des entreprises et du benchmark réalisé auprès des collectivités.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_018-DE

3. MODIFICATIONS APPORTEES AU PLAN DE FINANCEMENT

En plus de la DSIL, une **subvention supplémentaire** a été obtenue dans le cadre du **Fonds Vert du PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial) de Roche aux Fées Communauté à hauteur de **39.22 %** du coût total de l'opération.

En vertu de l'article L1111-10 du Code général des collectivités territoriales et afin de respecter le seuil maximal de financements apportés par des personnes publiques (hors maître d'ouvrage) fixé à 80% du coût d'une opération, la **demande de subvention au titre de la DSIL** doit être **réduite** à **40.78% du coût total de l'opération**.

Nouveau plan de financement :

Collectivité : Roche aux Fées Communauté

Plan de financement prévisionnel de l'opération de :
Acquisition de GTB dans les bâtiments et d'un logiciel de supervision

Coût estimatif de l'opération
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
	Sous-total MOE/Études	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
GTB pour le bâtiment La Passerelle à Retiers	HTTP _ 7 rue Saint Conwoïon 35 600 REDON	30 307,82 €		30 307,82 €
GTB pour le bâtiment La Canopée à Janzé	HTTP	12 346,98 €		12 346,98 €
GTB pour l'cole de musique à Janzé	HTTP	21 616,16 €		21 616,16 €
GTB pour le bâtiment touristique de la Roche aux Fées à Essé	HTTP	11 429,04 €		11 429,04 €
Acquisition du logiciel de supervision Ignition	HTTP	37 691,00 €		37 691,00 €
	Sous-total travaux ou acquisitions	113 391,00 €	0,00 €	113 391,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		**113 391,00 €**	**0,00 €**	**113 391,00 €**

Ressources prévisionnelles de l'opération

Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR		sollicité		0,00%
DSIL		sollicité	46 242,80 €	40,78%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
Fond Vert PCAET			44 470,00 €	39,22%
Sous-total aides publiques	**Taux de financement public**		90 712,80 €	80,00%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		22 678,20 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		22 678,20 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			**113 391,00 €**	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_018-DE

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 juillet 2020 (DCC20-064) modifiée autorisant de manière permanente le Président à prendre toute décision concernant le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des organismes habilités, ainsi que signer les conventions et pièces annexes correspondantes, avec les organismes, et à demander le versement des subventions auprès des organismes concernés,

Vu la décision du Président du 24 janvier 2025 (DDP25-016) portant sur une demande de subvention auprès de la DSIL de l'état pour le financement de l'acquisition d'un système de GTB « gestion technique des bâtiments » et d'un logiciel de supervision mutualisé avec les communes du territoire,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 mars 2025 (DCC25-037) portant sur l'acquisition d'un système de GTB « Gestion technique des bâtiments » et d'un logiciel de supervision mutualisé avec les communes du territoire,

Il vous est proposé :

- *De **prendre acte** de la **nouvelle sollicitation d'une subvention** de **cofinancement auprès des services de l'Etat** dans le cadre de la **DSIL** à hauteur de **40.78 % du coût total de l'opération** afin de tenir compte de la subvention obtenue dans le cadre du **Fonds vert du PCAET** à hauteur de **39.22 %.***

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : le conseil communautaire prend acte de la nouvelle sollicitation d'une subvention de cofinancement auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DSIL.

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_018-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 26 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026 à 19 heures 30, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME ANNE RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Véronique RUPIN
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN, MME Jeanne LORON
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M PIERRIC MOREL)* M François GOISET *(donne pouvoir à MME Anne JOULAIN)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, M Benoît CLEMENT MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à MME Véronique RUPIN)* M Laurent DIVAY *(donne pouvoir à M BRUNO PELLETIER)*
MARTIGNE-FERCHAUD	M Alain MALOEUVRE
RETIERS	MME Isabelle ROLLAND *(donne pouvoir à M Benoît LUGAND)*
SAINTE-COLOMBE	M Julien RICHARD

PROPOSITION ACTEE PAR LE CONSEIL (29 présents / 5 pouvoirs)

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/02/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Thierry RESTIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/02/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance